



AUTORITE DE REGULATION DES TELECOMMUNICATIONS/TIC DE CÔTE D'IVOIRE

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA TARIFICATION DES
SERVICES D'ACCES A INTERNET**

Novembre 2024

Table des matières

1. Modalités pratiques.....	2
2. Contexte de la consultation.....	3
3. Analyse économique de l'Internet Fixe.....	6
4. Principes de fixation des tarifs des services de capacités et de partage d'Infrastructures.....	10
4.1. Structure tarifaire des Liaisons Louées Nationales	10
4.2. Services de Bande Passante Internationale et Transit IP	13
4.3. Partage d'Infrastructures et Services de Colocation.....	15

1. Modalités pratiques

L'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI) sollicite, à travers cette consultation publique, l'avis des acteurs du secteur des Télécommunications/TIC, des experts et toute autre personne physique ou morale sur la tarification des services d'accès à Internet en Côte d'Ivoire.

Les réponses aux questions doivent être présentées sur un autre document en recopiant les questions avec leurs numéros :

- pour les personnes morales : sur papier en-tête avec la raison sociale et les coordonnées y afférentes (téléphone, email, etc.) du (des) point(s) focal (focaux) ;
- pour les personnes physiques : sur un document comportant le nom, les prénoms, la qualité, la fonction et les coordonnées du (des) contributeur(s) (téléphone, email, etc.).

Cette consultation est ouverte du 4 novembre au 4 décembre 2024. Toutes les réponses doivent être motivées et envoyées par courrier électronique à l'adresse : elloh.hermann@artci.ci et/ou par courrier, à la Direction Générale de l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI) tout en mentionnant sur l'enveloppe les indications suivantes :

A l'attention de Madame le Directeur Général de l'ARTCI

Réponse à la consultation publique relative aux marchés pertinents en Côte d'Ivoire

Abidjan, Marcory Anoumabo, 18 BP 2203 Abidjan 18, Côte d'Ivoire

L'ARTCI, dans un souci de transparence, publiera l'intégralité des réponses qui lui auront été transmises, à l'exclusion des parties couvertes par le secret des affaires. A cette fin, les contributeurs sont invités à reporter dans une annexe spécialement identifiée les éléments qu'ils considèrent être couverts par le secret des affaires. En outre, les points ou paragraphes de réponse qui portent sur des éléments liés au secret des affaires doivent être mis en gras et en couleur rouge.

Toujours dans un souci de transparence, les contributeurs sont invités à limiter autant que possible les passages couverts par le secret des affaires. L'ARTCI se réserve le droit de déclasser d'office des éléments d'information qui, par leur nature, ne relèvent pas du secret des affaires.

Le présent document peut être obtenu sur simple demande par mail à l'adresse elloh.hermann@artci.ci ou sur le site internet de l'ARTCI : <http://www.artci.ci>.

Après réception, publication et analyse des contributions, l'ARTCI, publiera les résultats de cette consultation.

2. Contexte de la consultation

Dans le cadre de ses actions en vue de contribuer à un accès abordable et inclusif aux services numériques, à haut et très haut débit pour tous, la Côte d'Ivoire a adressé prioritairement la question de l'accès à Internet en engageant un certain nombre d'actions depuis 2015, afin que chaque citoyen ivoirien puisse avoir accès à Internet.

Les actions les plus marquantes à ce jour sont, l'encadrement des tarifs de gros des capacités nationales et internationales en 2016 et 2020 ainsi que le dégroupage de l'offre de connectivité internet pour les fournisseurs d'accès à internet, l'accès ouvert au point d'atterrissage de câble sous-marin, l'autorisation de deux (2) nouveaux câbles sous-marins portant à cinq (5) le nombre de câbles sous-marins atterrissant en Côte d'Ivoire.

Cependant, du fait de la présence de barrières tarifaires à l'entrée, de la nécessité de consentir des investissements élevés et de la présence de fortes économies d'échelles, les petits fournisseurs d'accès Internet (FAI) non intégrés ont du mal à évoluer sous l'ère de la concurrence. Ainsi, plusieurs acteurs sur ce segment ont cessé leur activité depuis quelques années.

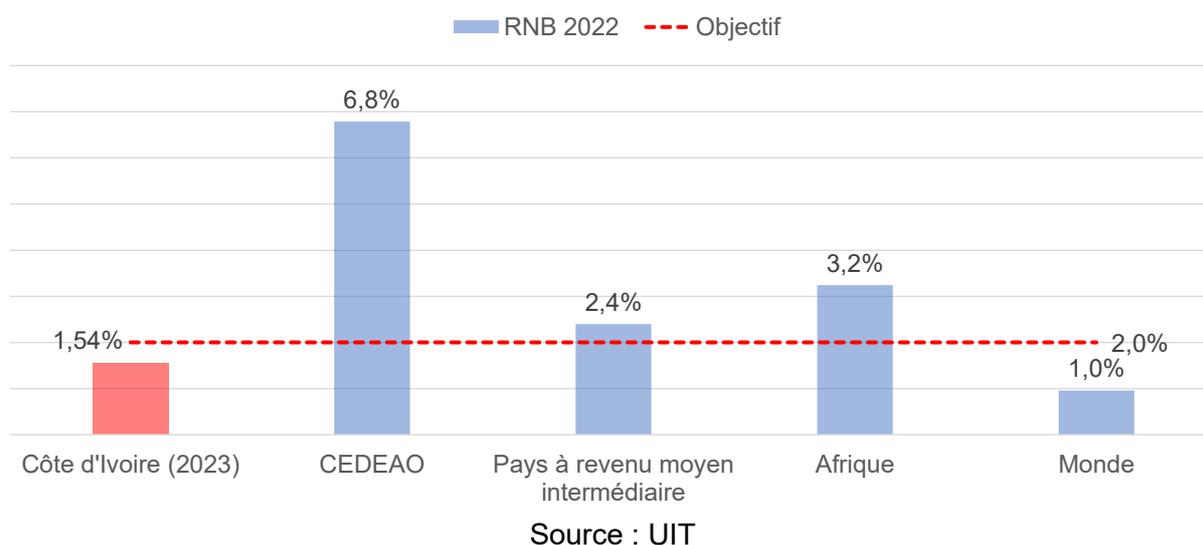
C'est dans ce contexte que l'ARTCI a commandé une étude afin d'analyser les conditions d'un accès plus large des populations aux services internet en Côte d'Ivoire et procéder à une analyse des coûts de connectivité nationale et internationale y compris les coûts liés à la colocalisation et cross-connect.

Ainsi, la présente consultation publique est lancée à l'effet de recueillir les avis des parties prenantes du secteur sur les conclusions de cette étude.

➤ Segment mobile

En matière d'abordabilité, mesurée en % du revenu national brut (RNB), les opérateurs mobiles ivoiriens proposent des offres plus abordables que la moyenne des pays de la CEDEAO.

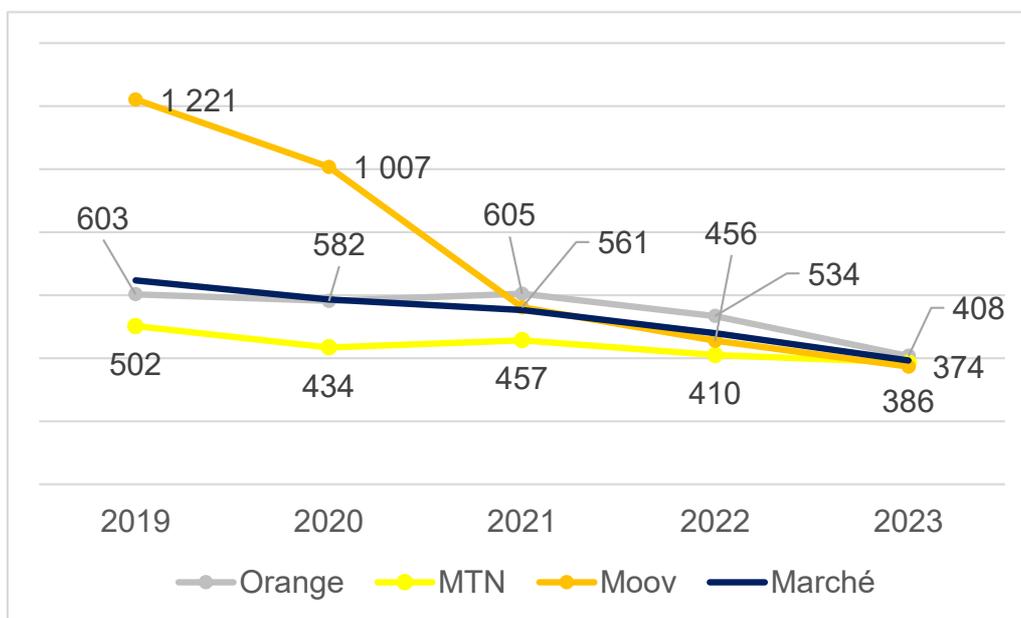
Figure 1 Panier du haut débit mobile (2Go) – Comparatif du RNB en 2023



Comme le montre les deux figures suivantes, les consommateurs finaux ont bénéficié de la concurrence que se livrent les trois opérateurs.

En lien avec la forte croissance du marché, et la multiplication des promotions, l'ARP Go¹ est en baisse continue.

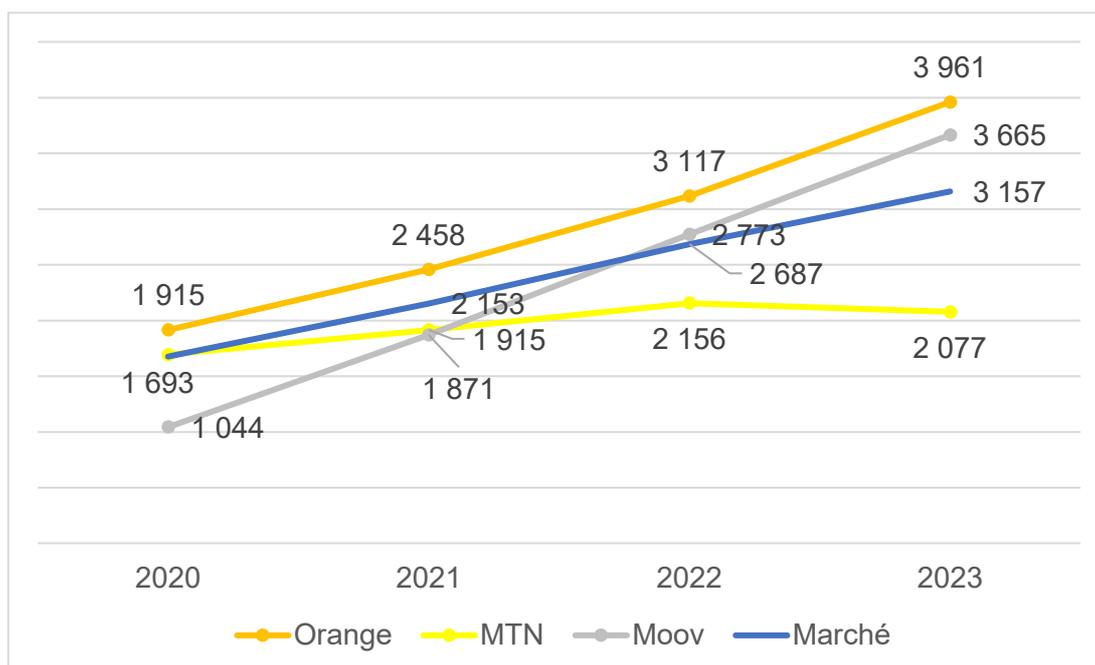
Figure 2 : ARP Go (FCFA/Go)



Source : Observatoires ARTCI

La consommation de plus de 3 Go/mois en 2023 est en augmentation constante, les abonnés Orange consommant bien plus que le marché

Figure 3 : Consommation par Mo/mois par abonné actif



Source : Observatoires ARTCI

¹ ARP Go Revenu moyen par Go

- **Question 1 :**

Concurrence sur le marché de l'Internet mobile : Êtes-vous d'accord avec les conclusions sur l'impact de la concurrence entre les opérateurs sur la baisse des prix ? justifiez votre réponse.

- **Question 2 :**

Évolution de la consommation de données : À votre avis, comment l'augmentation de la consommation de données par abonné actif, comme observée dans la Figure 3, influence-t-elle les stratégies tarifaires et promotionnelles des opérateurs ?

Quelles mesures devraient être prises pour garantir que cette hausse de la consommation se traduise par des offres plus avantageuses pour les consommateurs, tout en maintenant la viabilité économique des opérateurs ?

➤ **Segment Fixe**

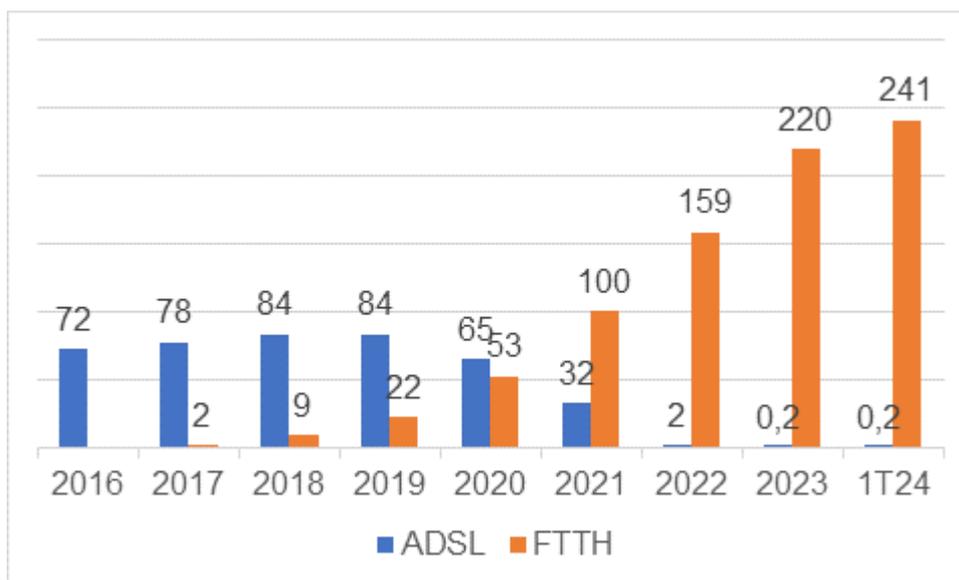
La situation présentée ci-dessus n'est en revanche pas la même s'agissant de l'Internet Fixe.

Du fait de la présence de barrières tarifaires à l'entrée, de la nécessité de consentir des investissements élevés et de la présence de fortes économies d'échelles, les FAI non intégrés ont du mal à évoluer sous l'ère de la concurrence. Plusieurs acteurs sur ce segment ont cessé leur activité depuis quelques années.

Orange Côte d'Ivoire a été le premier opérateur à vendre des abonnements FTTH, à partir de 2018. Aujourd'hui, Orange CI domine très largement le marché de l'Internet fixe en général et celui du FTTH en particulier.

Pour rappel, le projet FTTH s'inscrit dans la démarche globale de l'entreprise visant à éteindre le réseau téléphonique fixe traditionnel, comme le montre la figure suivante, avec la migration des abonnés ADSL vers la fibre optique.

Figure 4 : Evolution comparée des parcs ADSL et FTTH chez Orange



Source : Observatoire ARTCI

En termes de déploiement FTTH, Orange CI déploie son réseau sur ses propres poteaux téléphoniques. La part de marché FTTH pour Orange CI est de 83,51% à fin 2023.

• **Question 3 :**

Concurrence : Quels mécanismes pourraient être mis en place pour faciliter l'entrée de nouveaux acteurs non intégrés sur le marché de l'Internet fixe et promouvoir une concurrence plus équitable, notamment sur le segment FTTH ?

3. Analyse économique de l'Internet Fixe

La figure suivante présente l'architecture de bout en bout d'un réseau FTTH.

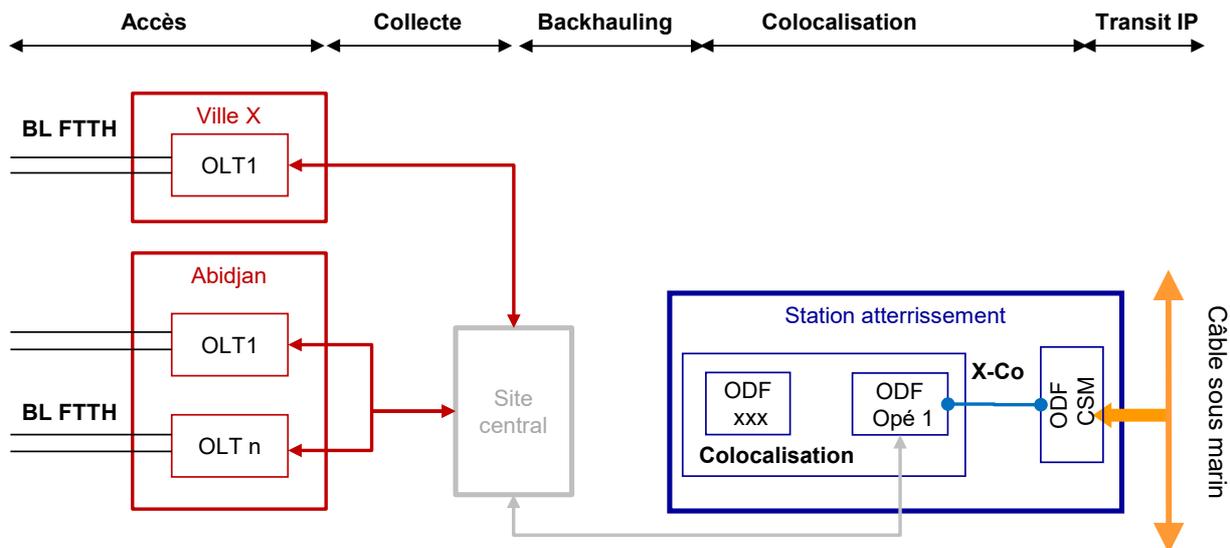
Ce réseau est déployé à Abidjan et dans d'autres villes du pays.

De la gauche vers la droite, le réseau se décompose en sous-réseaux, comme suit :

1. Pour chaque ville, un ou plusieurs réseaux d'accès – boucles locales FTTH – connectés à chacun à un OLT
2. Un réseau de collecte ramenant le trafic des différents OLT dans le pays, à un site central (à Abidjan)
3. Un réseau de backhaul reliant ce site à Abidjan à la station de câble sous-marin
4. Potentiellement une colocation dans la station avec un lien cross-connect si le FAI a négocié directement sa bande passante internationale (BPI) avec un membre du consortium du câble sous-marin
5. La Bande Passante Internationale vers l'Europe

Les points 4 et 5 sont regroupés dans le sous-réseau Transit IP.

Figure 5 : Modèle de l'accès FTTH



Partant de cette architecture, plusieurs scénarios permettant de mesurer le coût technique des offres les plus répandues sur le marché (FTTH 50 Mbps et 200 Mbps) ont été réalisés. La différence tarif de détail – coût technique donne une première indication de l'espace économique à disposition d'un FAI pour commercialiser ses services

Les hypothèses servant de base aux simulations sont les suivantes :

- Tarifs de détail : Orange ou FAI tiers
- Accès FTTH : tarif de l'offre AWALE, soit 7kFCFA/mois + 100kFCFA pour l'installation
- Lien de collecte : tarif des offres LL régulées Orange
- Lien de backhaul :
 - Tarif des offres LL régulées Orange
 - Ou déploiement en propre (surcoût marginal car inclus dans les coûts des déploiements FTTH)
- Transit IP :
 - Colocalisation+ cross-connect au tarif régulé Orange + BPI acheté à un consortium²
 - Ou offre Transit IP régulée Main One (la moins chère)

Partant de ces hypothèses, trois scénarios sont déclinés :

1. Orange : il s'agit de vérifier si l'offre d'Orange est répliquable sur la base des offres de gros de cet opérateur
2. FAI théorique : on applique à FAI les offres de gros de Orange
3. FAI réel : la situation réelle d'un FAI, avec des déploiements en propre

² Environ 1 EUR/Mbps 30 Gbps, IRU 10 ans

Tableau 1 : Scénarios répliquabilité des offres FTTH

	Orange	FAI théorique	FAI réel
Parc	220k dont 200k à Abidjan	30k à Abidjan	30k à Abidjan
Villes	Abidjan et 10 autres villes	Abidjan	Abidjan
Offres	80% 50 Mbps – 15 000 F 20% 200 Mbps – 25 000 F	80% 50 Mbps – 15 000 F 20% 200 Mbps – 30 000 F	80% 50 Mbps – 15 000 F 20% 200 Mbps – 30 000 F
OLT	10 à Abidjan et 1 par ville	3 à Abidjan	3 à Abidjan
Collecte	Offre LL régulée Orange	Offre LL régulée Orange	En propre
Backhaul	Offre LL régulée Orange	Offre LL régulée Orange	En propre
Transit IP	Offre Main One	Offre Main One	Coloc + Cross-Co + BPI consortium

Les résultats sont sans appel : le cout du Transit IP régulé est déjà supérieur au prix de vente de détail.

Un FAI ne peut donc pas utiliser cette offre régulée pour commercialiser ses services.

Il ne peut s'en sortir qu'en accédant à la station et en achetant directement sa bande passante à un membre du consortium.

Le tarif d'accès proposé par le marché n'est pas compétitif. Toutes choses égales par ailleurs, le FAI ne dégagerait que 2500 FCFA/mois de marge, servant à couvrir l'ensemble des autres prestations, techniques et commerciales.

Tableau 2 : Application numérique – offre 50 Mbps

50 Mbps		Orange	FAI théorique	FAI réel
Abonnement	kFCFA / mois	12,7	12,7	12,7
Coût calculé	kFCFA / mois	26,2	27,9	12,7
Accès	kFCFA / mois	10,2	10,2	10,2
Collecte	kFCFA / mois	1,8	3,4	0,0
Transit IP	kFCFA / mois	14,2	14,3	2,5
Marges	kFCFA / mois	-13,5	-15,2	0,0
Marges	%	-106%	-119%	0%

Tableau 3 : Application numérique – offre 200 Mbps

200 Mbps		Orange	FAI théorique	FAI réel
Abonnement	kFCFA / mois	21,2	25,4	25,4
Coût calculé	kFCFA / mois	74,2	80,9	20,1
Accès	kFCFA / mois	10,2	10,2	10,2
Collecte	kFCFA / mois	7,3	13,4	0,0
Transit IP	kFCFA / mois	56,7	57,2	9,9
Marges	kFCFA / mois	-53,0	-55,5	5,3
Marges	%	-250%	-218%	21%

- **Question 4 :**

Répliquabilité des offres : A la lumière des indications ci-dessus, quel est votre avis sur la répliquabilité des offres de gros dans le domaine de l'internet fixe ? Quelles seraient vos recommandations pour résoudre ce problème de non-répliquabilité ?

- **Question 5 :**

Révision des tarifs de gros : Les tarifs actuels pour l'accès FTTH, la collecte, et le transit IP devraient-ils être révisés pour encourager une concurrence saine ?

Si oui, quelles mesures pourraient être mises en œuvre pour réviser les tarifs d'accès aux offres de gros FTTH d'Orange CI afin de permettre aux FAI tiers de proposer des services viables et compétitifs ?

4. Principes de fixation des tarifs des services de capacités et de partage d'Infrastructures

Les propositions pour le catalogue 2024 s'appuie sur les analyses réalisées et les meilleures pratiques observées dans les pays de références suivants : Mali, Bénin, Cameroun, Gambie, Burkina Faso, Congo, Mauritanie, Niger, Sénégal, Guinée, Togo.

4.1. Structure tarifaire des Liaisons Louées Nationales

Les tarifs des liaisons louées nationales reposent sur un modèle binomial qui inclut :

- **Une part fixe**, qui reflète les coûts d'utilisation des équipements ;
- **Une part variable**, liée à la longueur de la liaison, représentant principalement le coût de l'infrastructure fibre.

Les tarifs sont également différenciés en fonction de la distance (liaisons métropolitaines, interurbaines, longues distances) et des capacités demandées.



Catalogues 2023

- Offre d'Orange CI pour le débit 1Gbps sur 3 distances différentes :
 - LL urbaine de 5 km
 - LL interurbaine de 120 km
 - LL longue distance de 400 km

Distance (km)	Tarif mensuel en FCFA
5	7 918 291
120	14 491 556
400	14 491 556

Catalogue 2024

- Offre du catalogue 2024 pour le débit 1Gbps sur 3 distances différentes :
 - LL urbaine de 5 km
 - LL interurbaine de 120 km
 - LL longue distance de 400 km

Distance (km)	Tarif mensuel en FCFA
5	500 000 – 550 000
120	800 000 – 1 200 000
400	1 500 000 – 2 500 000

Benchmark

- L'offre la moins chère du benchmark (hors Sénégal) pour le débit 1Gbps sur 3 distances différentes :
 - LL urbaine de 5 km – Camtel
 - LL interurbaine de 120 km – Gamtel
 - LL longue distance de 400 km – Gamtel

Distance (km)	Tarif mensuel en FCFA
5	170 790
120	2 290 295
400	2 290 295

- Le tarif des offres du marché est supérieur à celui du benchmark.
- La révision 2024 devrait consacrer une baisse de 3 à 15 fois par rapport au tarif actuel pour le débit 1Gbps.

- **Question 6 :**

Structure tarifaire des liaisons louées : Quels ajustements pourraient être envisagés dans la structure tarifaire proposée pour refléter correctement les coûts réels encourus par les opérateurs ?

La différenciation des tarifs en fonction des distances et des capacités demandées est-elle suffisante pour répondre aux besoins des différents acteurs du marché ? Quels autres critères pourraient être intégrés pour une meilleure adéquation tarifaire ?

- **Question 7 :**

Dans quelle mesure les tarifs proposés des liaisons métropolitaines, interurbaines et longues distances favorisent-ils ou freinent-ils le développement des services de connectivité, et quelles modifications tarifaires pourraient encourager une meilleure couverture nationale ?

4.2. Services de Bande Passante Internationale et Transit IP

Les services de bande passante internationale (BPI) et de transit IP sont facturés selon une redevance mensuelle par Mbps, indépendamment de la capacité totale, permettant de rendre les petites capacités plus accessibles. Les opérateurs peuvent également opter pour des offres à long terme avec des remises en fonction de la durée d'engagement (12, 24 ou 36 mois).

➤ Liaisons Louées Internationales

Catalogues 2023

- Tarifs de MTN et Orange :

MRC FCFA/Mbps	Orange CI	MTN CI
STM1	25 585	51 169
STM4	15 301	30 603
STM16	9 898	19 796
Moyenne	16 928	33 856
Moyenne générale	25 392	

- Absence d'offre pour les débits IP
- Absence d'offre IRU

Catalogue 2024

- Tarification avec un prix au Mbps compris entre **1500** et **2500** FCFA HT offrant une granularité infinie
- Prix dégressif pour une durée d'engagement plus longue
 - Discount de 10% pour 2 ans
 - Discount de 20% pour 3 ans
- Existence d'une offre IRU

Benchmark

- Tarif le moins cher de la région, observé au Sénégal

Sénégal	MRC FCFA/Mbps
STM1	1 462
STM4	1 094
1G	1 020
10G	864
Moyenne	1 110

- La Côte d'Ivoire et le Sénégal sont deux pays bien connectés aux systèmes sous-marins avec 5 câbles en service en CI dont 4 également présents au Sénégal. Les deux pays seront également connectés par le nouveau câble 2Africa.
- En tenant compte que la CI est environ 30% plus éloignée du Portugal que l'est le Sénégal, le prix en CI si on extrapolait celui au Sénégal serait de 1313 FCFA/Mbps/mois.

➤ **Le Transit IP**

Catalogues 2023

- Le Transit IP n'est offert que dans les catalogues de MTN et Main One.
- MTN n'offre que les débits STM1 et STM4 et pratique des tarifs à **102 000** FCFA par Mbps/mois en moyenne.
- L'offre de Main One couvre les débits jusqu'à 10G, avec un tarif mensuel du Mbps à **3000** FCFA sur un lien 10G.

Catalogue 2024

- Tarification avec un prix défini au Mbps compris entre **1600** et **3000** FCFA HT
- Prix dégressif pour une durée d'engagement plus longue :
 - Discount de 10% pour 2 ans
 - Discount de 20% pour 3 ans

Benchmark

- Le benchmark ressort un tarif mensuel au Mbps sur lien 10G à **1600** FCFA chez Csquared au Togo suivi par un tarif à **2500** FCFA chez Congotel.

- L'offre du catalogue 2024 est construite sur la base du tarif du Mbps sur une liaison louée internationale auquel s'ajoutent les coûts de connexion à l'internet en Europe, respectant ainsi la structure des coûts supportés par l'opérateur.
- Il représente une baisse du tiers du tarif par rapport à l'offre de Main One et se place dans la fourchette du benchmark régional.

• **Question 9 :**

Estimez-vous que la tarification par Mbps, indépendamment de la capacité totale, favorise l'accessibilité pour les petits acteurs du marché ? Quelles autres options de tarification pourraient être envisagées pour mieux encourager l'adoption des services de bande passante internationale et de transit IP ?

Les remises proposées pour des engagements à long terme (12, 24 ou 36 mois) sont-elles suffisantes pour encourager les opérateurs à souscrire à des contrats de longue durée ? Quelles améliorations ou ajustements pourraient être apportés pour rendre ces options d'engagement plus attractives ?

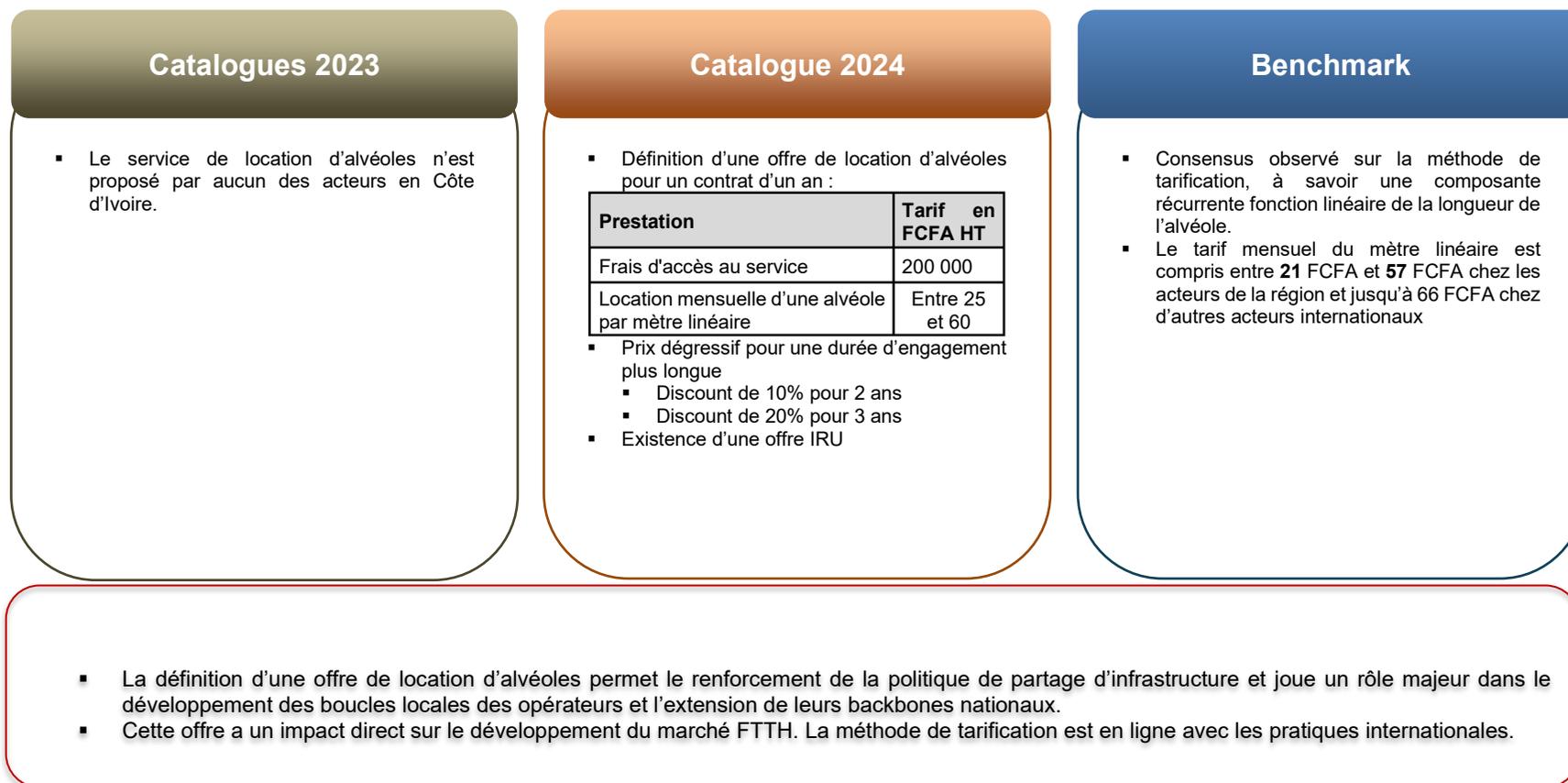
• **Question 10 :**

Les intervalles tarifaires proposés pour les liaisons louées internationales et le transit IP répondent-ils aux attentes du marché en Côte d'Ivoire ? Ces intervalles reflètent-ils correctement les coûts d'infrastructure et de connexion internationale ?

4.3. Partage d'Infrastructures et Services de Colocation

Le catalogue propose des services de partage d'infrastructures, tels que l'accès au génie civil (conduites, alvéoles), la location de fibres noires, et les services d'hébergement en salle de colocation. Les tarifs de ces services sont calculés en fonction de la longueur utilisée (pour les conduites et fibres) ou du volume occupé (pour l'hébergement en salle).

➤ Définition d'une offre de location d'alvéoles



➤ **Définition d'une offre de location de fibres noires (FON)**

Catalogues 2023

- Le service de location de fibres noires n'est proposé que par l'ANSUT
- Le tarif de l'ANSUT est à **29 FCFA** par mètre linéaire par mois.

Catalogue 2024

- Définition d'une offre de location de fibres noires selon la nature de l'infrastructure :

Prestation	Frais d'accès FCFA HT	Frais mensuels FCFA HT
Paire de FON en zone urbaine ≤ 50km	200 000	Entre 60 et 70
Paire de FON aérienne	200 000	Entre 20 et 30
Paire de FON autre cas de figure	200 000	Entre 40 et 50

- Prix dégressif pour une durée d'engagement plus longue
 - Discount de 10% pour 2 ans
 - Discount de 20% pour 3 ans
- Existence d'une offre IRU

Benchmark

- Consensus observé sur la méthode de tarification, à savoir une composante récurrente fonction linéaire de la longueur de la FON.
- Le tarif mensuel du mètre linéaire est compris entre **20 FCFA** et **75 FCFA** dans le benchmark international.
- En termes de tarif unitaire, il peut exister une différenciation entre une liaison urbaine et une liaison interurbaine et/ou selon la longueur de la liaison.

- L'offre du catalogue 2024 tient compte des bonnes pratiques internationales en termes de tarification en gardant une composante récurrente fonction linéaire de la longueur de la liaison.
- Elle tient également compte des coûts supportés par l'opérateur puisqu'elle propose des tarifs unitaires différents selon la nature de l'infrastructure.
- Les tarifs proposés sont en ligne avec les tarifs observés chez les acteurs internationaux.

➤ **Définition d'une offre d'appui sur poteaux**

Catalogues 2023

- Le projet d'accord entre GVA et CI Energies fixe le tarif de location du poteau à 500 FCFA/mois.

Catalogue 2024

- Le service d'appui sur poteau est fixé au tarif mensuel compris entre 400 et 500 FCFA HT par poteau pour un contrat de 20 ans.

Benchmark

- Sur les 10 acteurs internationaux considérés dans le benchmark, **8 proposent un tarif mensuel par poteau ≤ 500 FCFA** avec une moyenne de **417 FCFA** sur les 8.
- La moyenne s'élève à **480 FCFA** lorsqu'on tient compte des tarifs les plus élevés à 664 FCFA au Sénégal et à 800 FCFA au Burkina Faso.

- La définition d'une offre d'appui sur poteau régulée est un élément fondamental dans le développement des accès FTTH.
- Le tarif proposé dans le catalogue 2024 tient compte du benchmark international et se place à un niveau compris entre 400 et 500 FCFA par poteau par mois.

➤ Hébergement en salle

Catalogues 2023

- Pas de consensus quant à la méthode de tarification :
 - Orange propose des tarifs à la carte
 - MTN propose des tarifs forfaitaires incluant même l'énergie

Catalogue 2024

- Les frais mensuels sont calculés en fonction du volume occupé par les équipements de l'opérateur client et incluent les frais de climatisation, de sécurité et de maintenance de la salle.
- Le tarif unitaire du m³ est compris entre **15 000** FCFA et **20 000** FCFA HT par mois.

Benchmark

- Il n'existe pas de benchmark sur ce service du fait qu'il n'y ait pas de consensus quant à la méthode de tarification.
- La tarification peut être forfaitaire, à la carte, définie au m², au m³, dépendante de la zone géographique, etc.

- Le choix de la méthode de tarification vise à simplifier les calculs tout en respectant la structure des coûts supportés par l'opérateur d'où le choix d'un tarif au m³.
- Le tarif n'inclut pas l'énergie, élément non-entièrement maîtrisé par l'opérateur.

➤ **Energie**

Catalogues 2023

- La tarification de la fourniture de l'énergie primaire suit la formule :

*Consommation en kWh * Prix du kWh appliqué par la société de distribution d'électricité nationale * (1 + Mark-Up)*

- Le markup appliqué par les opérateurs en Côte d'Ivoire est de **50%**.

Catalogue 2024

- La formule de calcul est conservée.
- Le markup est fixé dans les intervalles :
- 12% à 15%** lorsque l'énergie primaire est non-secourue ;
- 18% à 20%** lorsque l'énergie primaire est secourue.

Benchmark

- Sur un benchmark de 10 pays, le markup moyen est de **19%** avec 8 pays en dessous de 20%.

- La méthode de tarification reste inchangée avec un tarif basé sur le prix appliqué par la CIE.
- Le markup a été revu à la baisse en prenant en compte 2 scénarios de sécurisation de l'énergie primaire.

➤ **Cross-Connect**

Catalogues 2023

Débit	Orange CI	MTN CI	
	SAT3/ACE	IXPCI	
2 Mbps		2 968 000	
10 Mbps		3 521 000	
34 Mbps		5 177 000	
DS3 (45 Mbps)		5 936 000	
STM1		964 425	11 872 000
STM4	1 735 944	41 552 000	
1 Gbps			
STM16			3 905 914
STM64 / 10 Gbps			8 788 333

Catalogue 2024

Prestation	Tarif en FCFA HT
Frais d'installation	Entre 150 000 et 200 000
Frais mensuels de Cross-Connect	Entre 80 000 et 100 000

- Ce service dépend de deux facteurs : le type de câble et de connecteurs utilisés et la longueur du renvoi.
- La longueur du renvoi est un élément maîtrisé par l'opérateur fournisseur vu qu'il décide de l'architecture de la CLS.
- Pour simplifier, la tarification est uniformisée pour les différents types de câbles et de connecteurs.

Benchmark

Zone	FCFA/mois
Réunion	9 184
Afrique du Sud	35 782
Europe	65 600

- Les tarifs proposés pour des liens Cross-Connect dans la station d'atterrissage représentent une barrière à l'entrée en Côte d'Ivoire.
- Il est donc indispensable que les frais de Cross-Connect soient chiffrés à un tarif convenable dans l'offre de référence de l'opérateur exploitant la station.
- Le catalogue 2024 vise à lever cette barrière avec une baisse considérable des tarifs pratiqués actuellement.

- **Question 11 :**

Location d'alvéoles : Quels critères supplémentaires devraient être pris en compte pour la tarification de la location d'alvéoles, afin d'assurer que les tarifs reflètent les spécificités d'utilisation (par exemple, durabilité des infrastructures, coût d'entretien) tout en restant accessibles aux opérateurs tiers ?

- **Question 12 :**

Location de fibres noires (FON) : Quelles modalités de tarification et d'engagement pour la location de fibres noires seraient les plus avantageuses pour favoriser l'adoption de ce service, tout en permettant aux opérateurs d'optimiser leurs coûts ?

- **Question 13 :**

Service hébergement : En ce qui concerne les services d'hébergement en salle de colocation, pensez-vous que la tarification basée sur le volume occupé est adéquate pour répondre aux besoins des opérateurs ? Quels autres critères pourraient être intégrés pour améliorer l'accessibilité et l'efficacité de cette offre de colocation ?

- **Question 14 :**

Appui poteaux : Quels critères tarifaires devraient être appliqués pour l'utilisation des poteaux, afin de garantir un coût juste et équitable pour les opérateurs tiers, tout en tenant compte des coûts d'entretien et de maintenance des poteaux par les propriétaires ?

- **Question 15 :**

Tarification du Cross-Connect : Les offres de Cross-Connect actuelles répondent-elles aux besoins d'interconnexion des opérateurs ? Si non, quels ajustements devraient être envisagés pour mieux répondre aux exigences techniques et commerciales du marché ?

Les intervalles tarifaires proposés pour les services de Cross-Connect sont-ils assez compétitifs pour lever les barrières d'entrée au marché ? Ces tarifs encouragent-ils un accès abordable aux infrastructures essentielles ?